





SOMMAIRE

Les mots d'accueil	page 3 à 4
Bienvenue en Creuse / Contact	page 5
Le Moto Club de Crozant	page 6 à 7
Les organisateurs et quelques chiffres	page 8 à 9
Comment venir	page 10 à 11
Plan du site / circuit	page 12 à 13
Accueil	page 14
Programme du weekend	page 15
Modalité d'inscription	page 16 à 17
Réglement du S.T.F	page 18 à 31
Règlement intérieur	page 32
Liste des hébergements	page 33 à 34
Tourisme sur Crozant	page 35 à 36
Activités à proximité	page 37 à 38
Développement durable	page 39
Avec le soutien	page 40

LE MOT DE L'UFOLEP NATIONALE



L'Ufolep de la Creuse est une terre de motocross. Des compétitions, aux formations d'officiels, de pilotes, et avec une vraie dynamique autour des écoles de pilotages, la dynamique est bien présente et rayonne au-delà de la Creuse. Je sais que le club de Crozant, le comité départemental Ufolep avec ses bénévoles et ses salarié.es, mettent tout en œuvre depuis des mois pour faire de ce Super trophée de France Ufolep 2023 une grande réussite. Ce sera le premier STF post covid et il est très attendu. A leurs côtés, le commission nationale

sportive sera présente pour l'organisation sportive, le respect du règlement et de la sécurité, dimension incontournable. Je serai également présent pour témoigner du soutien fédéral.

Cette année, les 50 événements et championnats nationaux Ufolep auront une tonalité particulière. L'UFOLEP, Terre d'égalité, a souhaité mettre en avant sur l'ensemble de ses manifestations nationales l'égalité des chances, d'accès et de genre.

Notre slogan « Tous les sports autrement » et notre engagement vont bien au-delà d'une réglementation sportive différente des autres fédérations.

Nous nous voulons être une organisation accueillante, bienveillante, engagée. Chaque membre de notre fédération doit pouvoir pratiquer, faire de la compétition, participer à des rassemblements, s'investir dans nos associations en toute sérénité. La simple démarche d'adhérer à l'UFOLEP doit garantir une liberté dans la pratique sportive, du premier entrainement aux manifestations nationales, et nous nous devons d'accompagner l'épanouissement de chaque personne. Se sentir respecté.e, considéré.e, invité.e, incite à placer le plaisir du partage au-dessus de celui de la performance sportive.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la convivialité fait partie des valeurs de notre Projet Sportif Fédéral, de notre identité, tout comme Solidarité, Equité, Citoyenneté, Responsabilité: elle est le baromètre de notre engagement pour l'égalité. L'égalité reste le produit d'un effort de justice, d'une préoccupation humaniste pour une société solidaire.

A très bientôt à Crozant Arnaud Jean, Président national

LE MOT DE L'UFOLEP REGIONALE



C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons en Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement à Crozant, dans la Creuse, les 11, 12 et 13 août prochain, pour le Super Trophée de France Moto UFOLEP.

Je tiens à remercier tout particulièrement le club support à l'organisation de cette manifestation et ses bénévoles, le comité départemental et bien évidemment les collectivités territoriales (Mairie, Conseil Départemental) et les

différents partenaires pour l'aide apportée (que ce soit technique, mise à disposition d'infrastructures ou de matériel, ou financier) au bon déroulement de cette manifestation nationale.

Je suis certaine que ce rassemblement sera une belle réussite sportive

Sandrine MANET
Présidente du Comité Régional UFOLEP Nouvelle-Aquitaine.

LE MOT DE L'UFOLEP DEPARTEMENTAL CREUSE

« Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre » Pierre de Coubertin.

L'effort sportif peut être difficile à maintenir au quotidien; mais il permet de nombreux bienfaits à la fois pour notre corps et notre état d'esprit.

Le Super Trophée de France est l'évènement très attendu des pilotes de moto cross et de quads!

C'est donc avec un immense plaisir que nous accueillons cette nouvelle édition 2023.

C'est la troisième fois que le STF est organisé en Creuse dont la deuxième sur le site de Crozant.

Cet évènement d'envergure nationale est l'occasion de rassembler des pilotes, leurs familles et amis pour un moment de convivialité et de compétition. Les concurrents auront à coeur de partager leur passion avec le public qui je l'espère sera au rendez-vous.

Un grand merci au Moto Club de Crozant, aux différentes collectivités territoriales, ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles.

Je souhaite à toutes et à tous de passer un agréable week-end placé sous le signe du sport et des valeurs de l'UFOLEP pour que cette manifestation soit une véritable réussite!

Delphine VIDAL

Présidente du Comité Départemental l'Ufolep Creuse.

LE MOT DU PRESIDENT DU MOTO CLUB DE CROZANT

Vous l'attendiez ?! Á l'occasion des 50 ans du circuit, le Super Trophée de France UFOLEP fait son retour pour la 2ème fois sur le magnifique terrain de motocross du Puybariou, les 12 et 13 août prochains. Ce terrain, tant apprécié en 2016 avait marqué les esprits de chacun.

Nous repartons en 2023 dans cette folle aventure! Pendant 2 jours, les pilotes se disputeront le titre dans les séries prestiges, féminines, Solo A, 125cc Juniors, Solo B, Solo C/D et Quads, sans oublier la présence de nos petits pilotes en démonstration éducative.

En tant que président, je suis fier de recevoir de nouveau une telle manifestation. C'est une récompense pour nous, car cela fait plus de 12 ans maintenant que nous avons fait revivre le club et ce STF marquera notre 10ème manifestations.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvreront au bon déroulement de cette manifestation et sans qui, rien ne serait possible.

De nombreuses animations seront prévues tout au long du weekend. Nous espérons que, la convivialité, le partage et la bonne humeur marqueront cette édition 2023.

Kévin Basgrot.

Le Président du Crozant MC.

BIENVENUE EN CREUSE

L'Ufolep Nationale,

La Commission Nationale Sportive,

Le Comité Régional Ufolep,

Le Comité Départemental Ufolep de la Creuse,

La Commission Technique Départemental de moto,

Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,

Le Conseil Départemental de la Creuse,

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,

La Commune de Crozant

Ainsi que tous nos partenaires et bénévoles

Sont heureux de vous accueillir

pour le Super Trophée de France UFOLEP 2023

CONTACTS

Comité Départemental UFOLEP de la Creuse 12 rue de Londres 23 000 GUERET

05.44.30.07.96



Véronique MICHNOWSKY

Déléguée Départementale

ufolep23@wanadoo.fr - 06.76.06.25.97

LE MOTO CLUB DE CROZANT



Ce club créé en 1973 affilié FFM et a cessé toute activité en 2006 (mise en sommeil).

C'est avec une grande motivation qu'une nouvelle équipe a fait revivre cette association en 2011 et s'est affiliée à l'UFOLEP.

Elle possède aujourd'hui une piste de cross homologuée et organise de nombreuses évènements: Entrainments / Course sur prairies / moto cross quad / randonnées loisirs etc....

Le terrain en 2011 avant les travaux Le terrain après les travaux (2015)











L'association « Moto Club de Crozant » a créé en mars 2014 une section « Activités Physiques d'entretient » et propose à ses adhérents de nombreuses activités sportives comme la Zumba, du fitness, des soirée BlackZumba etc... Ces animations sont encadrées par un éducateurs sportifs UFOLEP avec laquelle l'association est conventionnée.



Coordonnées de l'association:

Contact : 13 la Querlière - 23160 Crozant - 05 55 63 81 13 ou crozantmotoclub@orange.fr Le club possède également une page Facebook régulièrement alimentée

Les membres :

KEVIN BASGROT (Président de l'association)

Pauline Pasquignon -secrétaire-

et 6 membres BENEVOLES (photos ci-dessous)







LES ORGANISATEURS



- Le Comité Départemental UFOLEP de la Creuse
- La Fédération des Œuvres Laïques de La Creuse
 - Le Moto Club de Crozant

COMITE D'ORGANISATION

<u>Présidents d'Honneur :</u> Monsieur le Président de l'UFOLEP Nationale,

Arnaud JEAN

Présidents : Delphine VIDAL (Présidente du Comité Départemental Ufolep 23)

Daniel ADENIS (Vice-Président du Comité Départemental Ufolep 23)

Kevin BASGROT (Président de l'association MC Cozant)

Véronique MICHNOWSKY (Déléguée départementale de l'Ufolep 23)

Secrétaire Pauline PAQUIGNON (Secrétaire du MC Crozant)

Aurélie FOUGERAS (Secrétaire de l'Ufolep 23)

<u>Trésorière</u>: Anne-Marie PIERRON

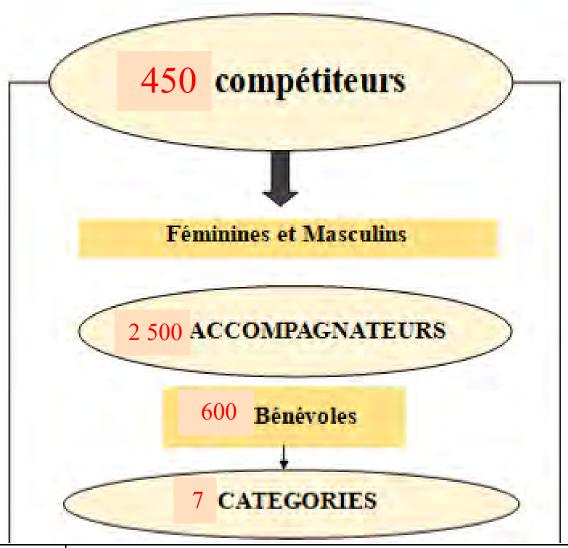
Membres: Les membres du CD UFOLEP 23

Les responsables de la Commission Technique Départementale

Membres des clubs UFOLEP



SUPER TROPHEE DE FRANCE 2023



Solo A	jusqu'à 90cc, ouverte aux « jeunes » âgés de 12 à 15 ans.
Solo B	ouverte aux pilotes âgés de 13 ans et plus pour une cylindrée de 91 cc 2 temps à 125cc 2 temps max, 14 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 150 cc 2 temps max et 250cc 4 temps max
Jeunes 125	ouverte aux pilotes de 13 ans à 17 ans pour une cylindrée 125 cc 2 temps.
Solo C/D	ouverte aux pilotes de 16 ans et plus pour une cylindrée de 250 cc (2 ou 4 temps) à 450cc 4 temps.
Prestige	ouverte aux pilotes vétérans de 40 ans et +, utilisant des machines de cylindrée supérieure ou égale à 125cc.
Féminine	ouverte aux pilotes féminines de 13 ans et +, utilisant des machines de cylin- drée supérieure ou égale à 125cc.
Quad	ouverte aux pilotes 15 ans et plus utilisant des machines de 450 cc max.

50 OFFICIELS

10 000 SPECTATEURS

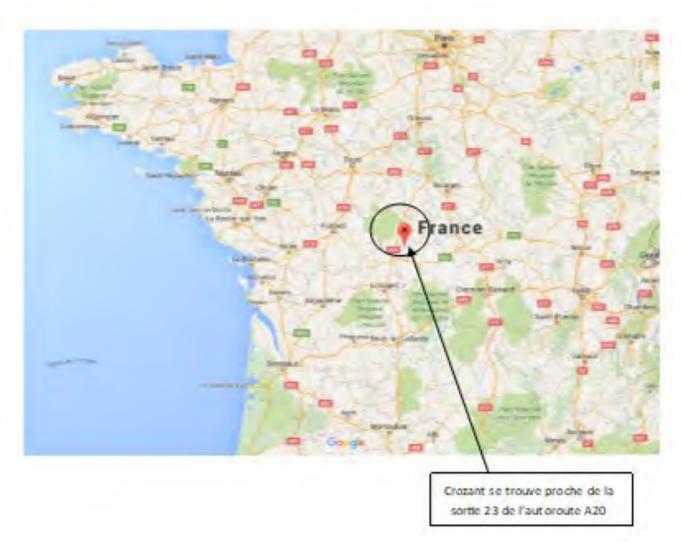
La commune

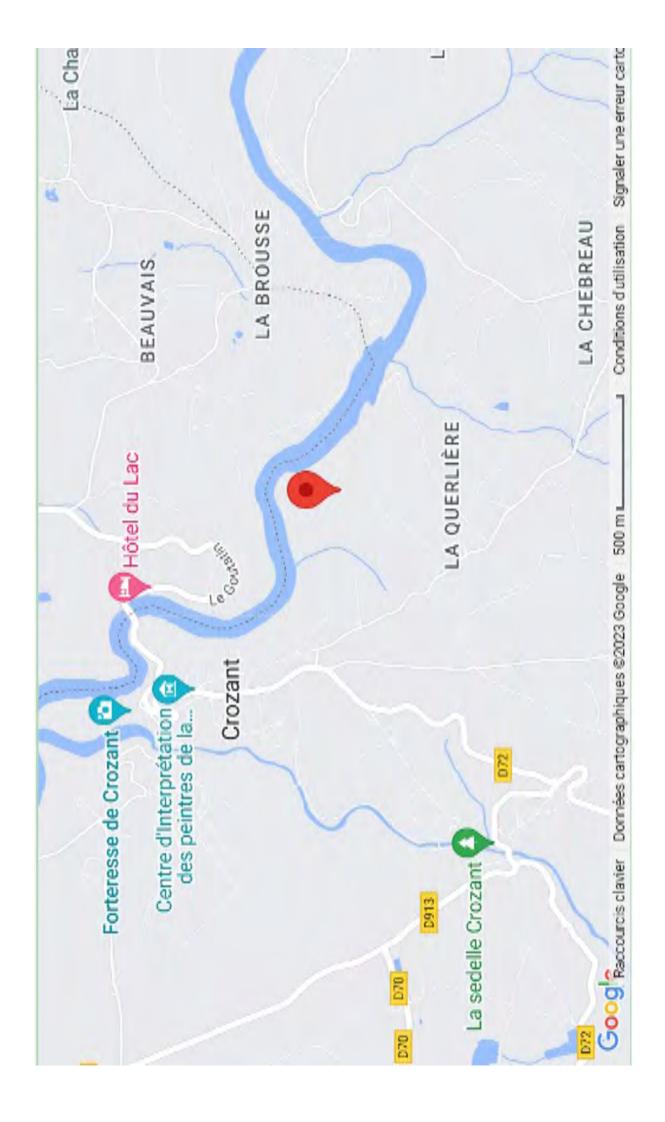
Crozant est une commune rurale d'environ 500 habitants, elle est située à la limite nord du département de la Creuse. La rivière, la Grande Creuse (qui s'est grossie de la Petite Creuse à quelques kilomètres en amont) y forme une limite avec le département de l'Indre.



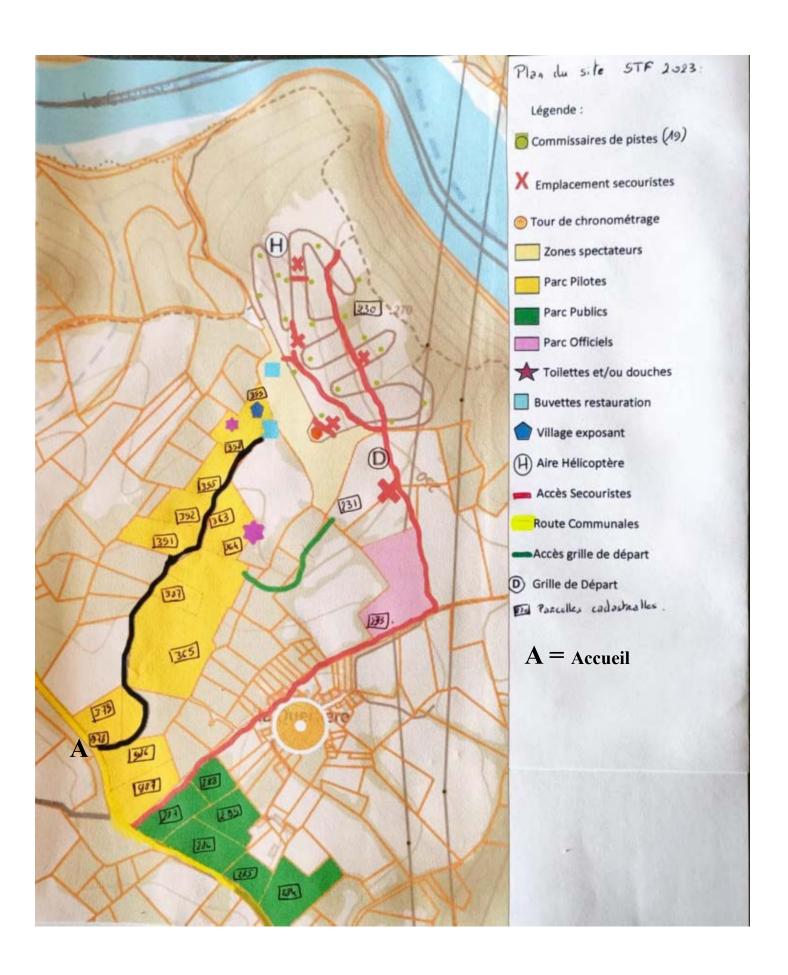
Le territoire communal est travers é par le sentier de grande randonnée de pays : Le Val de Creuse.

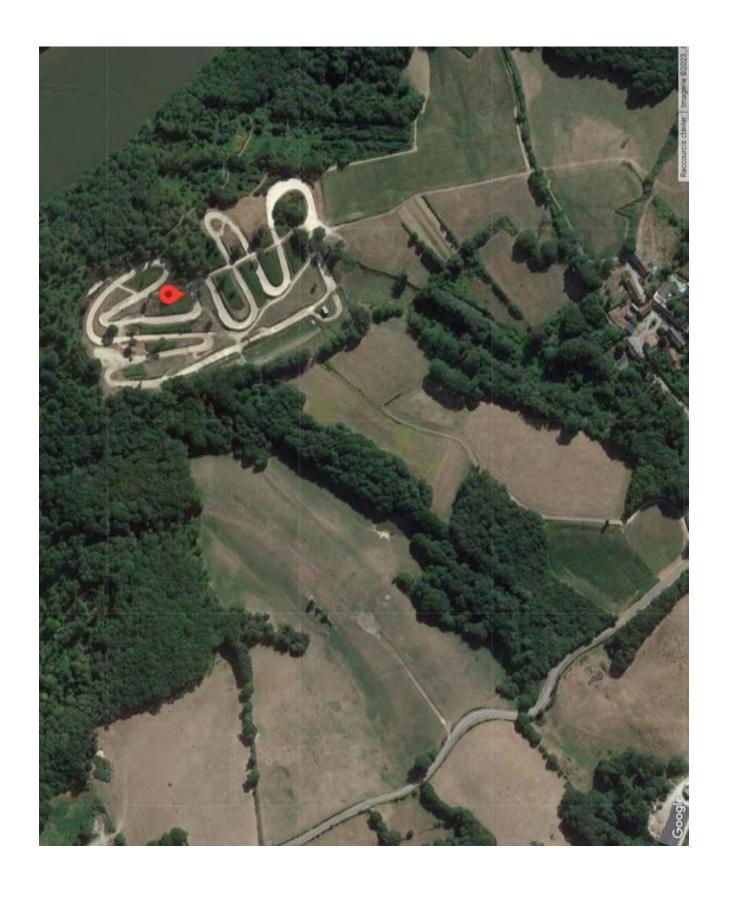
Pour y accéder





PLAN DU CIRCUIT ET PARCS





Coordonnées GPS: 46°23'9.43"N - 1°37'59.76"E

ACCUEIL

<u>Accueil</u>

Dès votre arrivée sur le site, une équipe de bénévoles au point A sera heureuse de vous donner toutes les informations pour votre installation.

L'accueil sera assuré :

Le vendredi 11 août de 8h30 jusqu'à 21h

Le samedi 12 août de 6h30 à 7h.

En dehors de ces horaires, le pilote devra appeler son responsable de région pour l'accueillir et le diriger vers son emplacement

<u>A noter</u> l'accès au site se fait uniquement par la voie communal n°1. Il est strictement interdit de stationner sur cette voie durant tout le week-end. Il vous est demandé de serrer sur la gauche de la route en cas de bouchon pour laisser un accès sur la droite aux riverains du village de la Querlière et pour l'accès des secouristes si besoin.

A votre arrivée à l'entrée des parcs pilotes, en A :

Des bénévoles contrôleront votre laissez-passer pour un véhicule (1 seul véhicule par pilote). Chaque pilotes a le droit à une entrée panneauteur et une entrée mécano tout autre entrée supplémentaire sera payante.

Des bénévoles motorisés, vous guideront vers votre emplacement sur les parcs pilotes.

Les autres accompagnateurs ou supporters seront aiguillés dans les parkings spectateurs.

Il est impératif de respecter votre emplacement au sein du parc pilotes pour garder des allées de dégagements praticable permettant une sécurité optimale. En cas de venue avec un gros véhicule (bus, semi-remorque) merci de nous contacter avant au 05.55.63.81.13

Lors du contrôle administratif, il vous sera remis :

Les bracelets pilotes, panneauteurs et mécanos, sur présentation de licence valide (2022-2023) pas d'accès à la zone technique sur le circuit sans ces bracelets. Les bracelets seront directement attachés aux poignets des titulaires des licences. Le transpondeur pour la moto du pilote. L'examen de l'extincteur et du tapis se feront lors de ce contrôle.



LA RESTAURATION

Nous organiserons un service de restauration rapide sur tout le week-end, midis et soirs.

Des boissons fraiches (bières*, sodas, eau...), sandwichs, frites, café...

*Attention: l'Abus d'alcool est dangereux pour la santé

Soirée avec ADAS Music et feu d'artifice



LE PROGRAMME ET ACCUEIL

Dès votre arrivée sur le site, une équipe de bénévoles sera heureuse de vous donner toutes les informations sur votre installation.

L'accueil sera assuré :

- le vendredi 11 août de 8h30 jusqu'à 21h
- le samedi 12 août de 6h30 h à 7h30

Programme prévisionnel

Le détail du programme avec les horaires détaillés des séries/catégorie sera communiqué ultérieurement, il sera établi en fonction du nombre d'engagés.

Vendredi 11 août

08h30 - Ouverture du Parc & Accueil

09h00 - Ouverture du Contrôle administratif & technique

18h00 - Réunion des Officiels & Responsables de région

21h00 - Fermeture des Contrôles / Fermeture du Parc & de l'Accueil

Samedi 12 août

06h30 - Ouverture du Parc & Accueil

06h30 à 07h30 - Contrôle administratif & technique

07h40 - Début des séance d'essais

12h15 - Pause déjeuner - Réunion du Jury (si besoin)

14h00 - Début des manches de qualification

16h30 - Pause

17h00 - Suite de manches de qualification

19h30 - Réunion des Officiels & Responsables de région

20h30 - Défilé des Régions

23h00 - Feu d'artifices

Dimanche 13 août

08h00 - Début des manches de qualification

12h00 - Pause déjeuner - Réunion du Jury (si besoin)

13h40 - Début des manches de qualification & Finales

16h00 - Pause

16h00 - Suite des Finales

19h00 - Remise des récompenses





SUPER TROPHÉE DE FRANCE UFOLEP DE MOTO-CROSS – 2023

MODALITES D'ENGAGEMENT

LE RESPONSABLE DE RÉGION :

Par l'intermédiaire du Délégué Régional, CTS, ARD qui reçoit l'identification et les codes de la région, le responsable de la région transmettra à chaque pilote sélectionné les informations necessaire à la saisie de leur engagement; règlements, adresse du site et code d'accès de la catégorie du pilote.

Le responsible de région devra s'inscrire également sur la même plateforme:

https://inscriptions.ufolep.org/stf-2023/

Le responsable régional des inscriptions adresse obligatoirement via la plate-fome :

- Les listes d'inscription collectives par catégorie, dans l'ordre de qualification, impression de la saisie informatique format A4 mode paysage.
- Les classements régionaux (ou départementaux) certifiés conformes, par le délégué.
- Respecter le règlement pour les inscriptions :
 - Le temps de traitement des inscriptions étant relativement court, vous comprendrez qu'il ne pourra être accordé de délai supplémentaire pour régulariser certaines anomalies ou oublis apparaissant dans les dossiers d'inscriptions.
 - Il serait dommage de ne pouvoir qualifier certains licenciés, voire toute une région, pour des questions de formalités.
 - En conséquence, afin d'assurer la conformité de chaque qualification régionale et d'établir le suivi nécessaire, vous êtes priés d'établir les classements régionaux arrêtés au 2 juillet 2023 et de fournir un dossier d'inscription conforme au règlement du S.T.F. Ufolep de Moto-cross. Les informations concernant le responsable de région doivent être complétées. Le numéro de téléphone sera celui par lequel le reponsable sera joignable pendant la manifestation.



LE PILOTE:

Son inscription sera saisie directement sur le site d'inscription fourni par l'UFOLEP nationale :

https://inscriptions.ufolep.org/stf-2023/

Celui-ci remplit le bulletin d'inscription individuel, et acquitera directement sur le site droits d'inscription. En cas d'absence justifiée ce droit pourra être remboursé (cf. Art.6.7 du règlement du S.T.F)

Le pilote devra remplir toutes les rubriques demandées sur le site y compris :

- N° de C.A.S.M et date de délivrance
- N° de Licence et date d'homologation
- N° de telephone
- Adresse Mail



Il est important que l'adresse mail soit une adresse valide. La confirmation d'engagement et les coupons d'entrées seront retournés aux pilotes par ce canal. Le site d'engagement sera ouvert du 6 juin au 4 juillet 2023 minuit. Les identifiants sont envoyés par l'UFOLEP Nationale aux responsables régionaux.

Respecter scrupuleusement les délais d'inscription :

4 juillet 2023 date de fermeture du site d'engagement pour les pilotes <u>et</u> pour les responsables de région.

Acceptation des inscriptions:

Tout inscrit dans la liste doit satisfaire à chacune des obligations du règlement du S.T.F.

Les tarifs:

- Droit d'inscription :
 - ♦ 50 € par pilote adulte
 - ♦ 40 € par pilote jeune
 - ♦ 15 € par pilote d'une série éducative

Les droits d'inscriptions seront acquittés directement sur la plateforme d'engagement.

• Caution : Lors du contrôle administratif il sera remis un transpondeur qui restera la responsabilité du pilote pendant toute la durée de la manifestation. En échange un <u>chèque individuel</u> de caution d'un montant de **200** € sera demandé. Ceux-ci seront restitués aux responsables de région contre le retour de l'ensemble des transpondeurs. En cas de non restitution le chèque de caution restera acquis à l'organisateur.

MODALITÉS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

CATEGORIES INSCRITES	SOLO A	SOLO B	Jeunes 125 (1)	SOLO C/D	PRESTIGES	FEMININES	QUAD
Nbre max. de pilotes pouvant être engagés par région	12	10	5	12	8	8	6
Nbre de pilotes réservistes possibles (en fonction des quotas nationaux) (2)	4	6	6	4	4	4	6

Classement Régional provisoire arrêté le : 2 juillet 2023

Date limite d'inscription : 4 juillet 2023

- (1) La série 125 Jeunes : ouverte aux 13 à 17 ans. Ils devront faire le choix de cette série dès leur engagement. Au cas ou cette série ne serait pas complète, les Jeunes 125 feront les séries qualificatives avec les Solos B puis ils accéderont à une finale spécifiques.
- (2) Les pilotes réservistes seront acceptés dans la mesure des places disponibles.

En conséquence la région peut demander l'inscription du nombre maximum de pi-lotes prévu, mais les participants ne seront réellement inscrits qu'après confirmation par la C.N.S Moto. Dans ce cas les droits d'inscriptions seront restitués directement par la plateforme.





REGLEMENT DU SUPER TROPHEE DE FRANCE UFOLEP DE MOTO-CROSS

Référence fichier: RB6 - Réglementation sports mécaniques moto

Ce règlement mis à jour et modifié le 13 décembre 2022, annule et remplace tous les précédents. Il s'applique dans le cadre strict du Super Trophée de France Ufolep de Moto-Cross Il se conforme aux autres règlements de l'activité édictés par l'Ufolep

TITRE I: CADRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

ARTICLE 1: DEFINITION

L'Ufolep et le COPIL des Sports Mécaniques Moto organisent avec le concours d'un Comité Départemental Ufolep qui peut déléguer à un club l'organisation du :

SUPER TROPHEE DE FRANCE UFOLEP DE MOTO-CROSS

Le Super Trophée de France Ufolep de Moto-Cross sera dénommé "S.T.F" dans la suite de ce règlement.

ARTICLE 2: CATEGORIES

Sept titres de catégorie peuvent être décernés à l'issue du S.T.F:

Solo A jusqu'à 90cc, ouverte aux « jeunes » âgés de 12 à 15 ans.

Solo B ouverte aux pilotes âgés de 13 ans et plus pour une cylindrée de 91 cc 2 temps à 125cc 2 temps

max, 14 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 150 cc 2 temps max et 250cc 4 temps max

Jeunes 125 ouverte aux pilotes de 13 ans à 17 ans pour une cylindrée 125 cc 2 temps.

Solo C/D ouverte aux pilotes de 16 ans et plus pour une cylindrée de 250 cc (2 ou 4 temps) à 450cc 4

temps.

Prestige ouverte aux pilotes vétérans de 40 ans et +, utilisant des machines de cylindrée supérieure ou

égale à 125cc.

Féminine ouverte aux pilotes féminines de 13 ans et +, utilisant des machines de cylindrée supérieure ou

égale à 125cc.

Quad ouverte aux pilotes 15 ans et plus utilisant des machines de 450 cc max.

Les motos électriques seront acceptées sous réserve de conformité avec la réglementation en vigueur, et de la fourniture de la fiche technique permettant d'identifier sa puissance afin de l'affecter à la catégorie correspondante, et d'avoir participé aux épreuves qualificatives dans son département ou sa région avec le véhicule considéré.

ARTICLE 3: CONCURENT-E-S

Le S.T.F est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence Ufolep R6 en cours de validité et dont l'âge minimum est fixé comme suit

- 90 cc maximum : avoir 12 ans et ne pas avoir 16 ans à la date de référence (cf. Article 3.1.1).
- 125 cc 2 Temps maximum : avoir 13 ans à la date de référence.
- De 126 cc 2 Temps à 450 cc 4 Temps : avoir 15 ans à la date de référence.
- Féminine : 13 ans et +
- Prestige : avoir 40 ans à la date de référence
- Quad : 15 ans à la date de référence

La licence Ufolep R6 Sport Motocycliste 29034 est obligatoire pour tous les pilotes, quel que soit leur âge.

Des démonstrations écoles de conduite de la région organisatrice pourront être intégrées au programme, si des places restent disponibles ces démonstrations seront ouvertes aux autres régions.

Pour ces démonstartions la licence UfolepR6 École de Conduite 29030 est obligatoire pour tous les pilotes.

3.1 - Définitions des Dates

3.1.1 - Date de Référence

Est considérée comme « date de référence » la date de la première épreuve du Championnat régional ou départemental faisant office de qualification pour le S.T.F.

3.1.2 – Année de Référence (Licence Jeune)

Ne pas confondre la « date de référence » servant de validation de la qualification au S.T.F. dans une catégorie, et « l'année de référence » prise en considération pour la délivrance de la Licence Jeune

3.2 – Sélection

Les sélections au S.T.F sont sous la responsabilité du Délégué régional ou départemental qui pourra confier cette mission au responsable de la Commission Technique régionale ou départementale.

- La sélection s'effectue :
 - En priorité par rapport au classement provisoire du Championnat régional Ufolep en cours, arrêté à la date figurant sur la circulaire d'organisation (cf. Dossier d'inscription).
 - A défaut de classement régional existant, par rapport au classement provisoire du Championnat Ufolep départemental en cours, arrêté à la date figurant sur la circulaire d'organisation (cf. Dossier d'inscription). Dans ce cas, le nombre de participants sera divisé par le nombre de départements de la région (valeur approchée par défaut).
 - A défaut de classement régional ou départemental provisoire en cours ; le délégué régional ou départemental, ou le responsable de la Commission Technique régionale pourra utiliser le classement de l'année précédente après accord du COPIL des Sports Mécaniques Moto.

Dans tous les cas la qualification n'est acquise qu'aux pilotes ayant participé à toutes les épreuves du Championnat régional, à défaut départemental ; sauf en cas de force majeure reconnue par le COPIL des Sports Mécaniques Moto. Si certains pilotes qualifiés ne désirent pas participer, ils pourront être remplacés par les suivants au classement de leur Championnat.

Les pilotes qualifiés seront acceptés pour participer au Super Trophée de France Ufolep de Moto-Cross conformément aux dispositions d'engagement stipulées à l'Article VII du présent règlement.

Les pilotes détenteurs d'une licence jeune et participant au Super Trophée de France Ufolep de Moto-Cross pourront recevoir une indemnisation kilométrique qui sera versée par la trésorerie nationale UFOLEP à leur Comité Régional ou Départemental, conformément au règlement financier des compétitions nationales et au Règlement Financier de l'UFOLEP

3.2.1 – Sélection Série 125 Jeunes

Si une région ou un département n'organise pas de championnat 125 Jeunes, un jeune roulant en championnat Solo B sur une 125 cc 2 temps peut se qualifier en série 125 Jeunes au STF.

Si la région ou le département organise un championnat 125 Jeunes, seuls les pilotes roulant dans cette catégorie sont qualifiables au S.T.F. Cette catégorie est ouverte aux pilotes agés de 13 ans révolus jusqu'à 17 ans maximum à la date du S.T.F.

3.2.2 – Sélection Série Féminine

Si une région ou un département n'organise pas de championnat pour les Féminines, une Féminine roulant en championnat dans une autre catégorie peut se qualifier en série Féminine au S.T.F.

Si la région ou le département organise un championnat pour les Féminines, seules les pilotes roulant dans cette catégorie sont qualifiables au S.T.F.

3.2.3 – Sélection Série Prestige

Lorsque la catégorie Prestige n'existe pas au niveau départemental ou régional, il n'y a pas de sélection pour le S.T.F. Ufolep de Moto-Cross. Le COPIL des Sports Mécaniques Moto encourage les régions à ouvrir une série Prestige concourant à part, néanmoins, pour la qualification au S.T.F., tout pilote de 40 ans et plus classé en Prestige et ayant participé à toutes les rencontres de son championnat pourra postuler.

3.2.4 – Sélection Série Quad

Lorsque la catégorie Quad n'existe pas au niveau départemental ou régional, il n'y a pas de sélection pour le S.T.F. Le COPIL des Sports Mécaniques Moto encourage les régions à ouvrir une série Quad

3.2.5 – Sélection Pilotes I.M.B.A

Les pilotes qui ont participé à toutes les épreuves IMBA, de la saison en cours, sont qualifiés par leur région d'origine en supplément de la délégation régionale.

Les pilotes IMBA doivent impérativement répondre aux mêmes critères de qualification que les autres pilotes, donc

d'avoir participé aux autres courses du championnat régional ou départemental.

Dans le cas où l'épreuve IMBA se déroule le jour d'une épreuve du championnat régional ou départemental celle-ci devient, de fait, dérogatoire à l'absence sur l'épreuve de championnat.

Ils pourront constituer une délégation particulière lors de la présentation des pilotes.

3.3 - Homologation des Licences

Tous les pilotes qualifiés devront être en possession de leur licence homologuée, 8 jours avant la date de la première épreuve comptant pour le Championnat régional ou départemental.

ARTICLE 4: MACHINES

4.1 - Sécurité et bruit

Les machines devront être conformes aux normes constructeur ainsi qu'à la législation et aux règles de sécurité; et de cylindrée et règles techniques conformes au Règlement Technique général (cf. document : RA7_._Règlement Technique général)

Les machines devront être vérifiées et tout changement les concernant devra être signalé au commissaire technique qui pourra effectuer un nouveau contrôle.

Toute machine jugée non conforme pourra être refusée au départ par le Directeur de Course.

Le carburant sera issu des pompes routières.

4.2 - Numéros et plaques

4.2.1 – Couleurs des plaques

Les machines doivent porter 3 plaques portant les numéros de course. Les tailles et les couleurs des chiffres et des fonds de plaques doivent être réglementaires en taille et en couleur soit :

Solo A	Plaques Blanches	Numéros Noirs	Prestige	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
Solo B 125 Jeune	Plaques Noires	Numéros Blancs	Féminine	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
Solo C/D	Plaques Vertes	Numéros Blancs	Quad	Plaques blanches	Numéros Noirs

Les plaques de couleurs « Fluo » sont interdites, la publicité est interdite et tout sigle autre que l'UFOLEP ne pourra apparaître.

Toute autre marque distinctive (nom prénom, logo UFOLEP) doit être discrète (hauteur 3 cm max sur) les plaques avant et latérales.

4.2.2 – Dimensions des plaques et numéros

Les dimensions de plaques de course sont de 280 mm x 235 mm. Elles seront au nombre de 3, 2 latérales et une frontale.

Dimensions des chiffres : hauteur 140 mm, épaisseur de 25 mm, largeur 80 mm (sauf le 1 = 25 mm), espacement entre les deux chiffres de 25 mm. Pour les quads, les plaques avant seront de 150 x 200 mm et les arrières de 230 x 280 mm et des chiffres de 140 mm de haut minimum. Ces plaques devront être en matière plastique avec coins arrondis.

4.2.3 – Affectation des Numéros

Les numéros seront affectés par le COPIL des Sports Mécaniques Moto.

Ces numéros attribués seront identiques tous les ans pour chaque région : voir tableau ci-dessous

Régions	Nur	néros a	ffectés
Drom - Com	1	à	20
Aquitaine	21	à	40
Auvergne	41	à	60
Normandie	61	à	80
Bourgogne - Franche Comté	81	à	100
Bretagne	101	à	120

Centre Val de Loire	121	à	140
Champagne - Ardennes	141	à	160
Occitanie Pyrénées Méditerranée	161	à	180
Ile de France	181	à	200
Limousin	201	à	220
Lorraine - Alsace	221	à	240
Hauts de France	241	à	260
Pays de la Loire	261	à	280
Poitou Charentes	281	à	300
Provence Alpes Côte d'Azur	301	à	320
Rhône Alpes	321	à	340

Les séries de numéros sont affectés par région pour toutes les catégories sélectionnables au S.T.F Ufolep de Moto- cross (ex : région Drom-Com – Solo A de N° 1 à 20 – Solo B de N° 1 à 20 – Solo C/D N° 1 à 20 – etc ...)

Aucune dérogation n'est accordée quant au choix d'un numéro personnel. Le numéro 13 est attribué à chacune des catégories.

Le non-respect de la numérotation attribuée entraînera des sanctions (cf. Article 12.3 et Annexe 1).

ARTICLE 5: PARCOURS

5.1 - Le Circuit

Le circuit sur lequel sera organisé l'épreuve du S.T.F sera visité par le COPIL des Sports Mécaniques Moto.

La visite du circuit se fera entre 3 et 6 mois avant la date de l'épreuve.

Les consignes données à cette occasion devront être strictement respectées.

5.2 – Conformité du circuit

En dehors de toutes les modifications ou aménagement d'ordre général ou particulier qui pourront être demandés, le circuit sera dûment homologué et devra répondre aux conditions particulières du Règlement National des épreuves de Moto-cross Ufolep et sera en conformité avec les normes d'aménagement, en vigueur, des Règles Techniques et de Sécurité (R.T.S.) de la fédération délégataire.

Il acceptera une capacité de 40 machines solos et 20 quads si la largeur de piste l'accepte.

5.3 – Courses admises

Il est interdit à tout organisateur d'une épreuve du S.T.F d'incorporer une autre épreuve dans le programme de la manifestation sans autorisation du COPIL des Sports Mécaniques Moto.

ARTICLE 6: ENGAGEMENTS

6.1 – Pilotes Qualifiables - Définition.

Les pilotes qualifiables seront issus du classement d'un championnat régional, ou à défaut départemental.

Un pilote devra participer à toutes les épreuves du championnat régional ou départemental

Toutes les épreuves du championnat régional ou départemental comptent pour la qualification au STF, à compter du 1er septembre de l'année précédente jusqu'à la date fixée chaque année, par le COPIL des Sports Mécaniques Moto, comme limite de clôture des engagements du S.T.F.

Si des pilotes n'ont pas de championnat dans leur région mais participent à un autre championnat dans une autre région ils pourront représenter leur région d'origine avec comme preuve de participation le championnat effectué. Leur classement sera extrait du championnat de la région où ils ont participé.

En cas d'absence lors d'une épreuve qualificative régionale ou départementale, celle-ci poura être justifiée selon les mêmes critères et les mêmes modalités que l'absence au S.T.F. (cf. art. 6.7)

6.2 – Engagement au S.T.F

Tout pilote Ufolep répondant aux critères de qualification peut prétendre à une inscription auprès de la commission Technique Régionale ou Départementale.

Un coureur ne pourra participer au S.T.F que dans une seule catégorie, celle pour laquelle il a été qualifié par sa région ou son département suivant le classement provisoire départemental ou régional de la catégorie ayant justifié sa

qualification, exception faite pour les "125 Jeunes" cf. article 3.2.1 et les "Féminines" de catégorie supérieure à Solo A cf. article 3.2.2.

6.3 – Inscriptions

Le département organisateur devra transmettre à l'échelon national qui diffusera aux régions et départements concernés, tous les documents utiles et copie du règlement général et particulier de l'épreuve, au minimum deux mois et demi avant l'épreuve.

L'inscription sera obligatoirement à réaliser en respectant les directives indiquées sur le dossier d'inscription (adresse du site pour inscriptions, adresse pour la transmission des documents, dates butoir ...).

L'utilisateur aura accès à la liste des grilles d'inscription par catégorie.

La liste des inscrits, identique au document type (cf. Dossier d'inscription), ainsi que les coordonnées précises du responsable de la délégation régionale ou départementale présent au S.T.F. seront transmises par le délégué régional ou départemental Ufolep organisateur au plus tard avant la date fixée sur le dossier d'inscription, au responsable national désigné dans le dossier d'inscription ayant en charge l'activité. Un représentant de région ne peut être un pilote participant au S.T.F.

Le calendrier et le classement régional ou départemental, certifiés conformes, par le délégué UFOLEP de l'échelon concerné, seront téléchargés au moment de l'inscription sur le site puis joints à la liste des inscrits. Les inscriptions devront se faire obligatoirement dans les délais et selon modalités prévues (cf. Dossier d'inscription) sous peine de nullité.

Pour les concurrents mineurs, l'engagement devra inclure obligatoirement une autorisation parentale dûment signée. L'absence ou la non-conformité de l'un ou plusieurs documents, du pilote ou de la région, entraînera la nullité de l'inscription du pilote ou de la région.

6.4 - Homologation des inscriptions

Les listes d'inscription seront homologuées par le COPIL des Sports Mécaniques Moto au moins 20 jours avant la date de l'épreuve.

Aucune demande de modification ultérieure à l'homologation ne sera acceptée.

Le responsable du COPIL des Sports Mécaniques Moto chargé du suivi du S.T.F. confirmera au responsable de chaque délégation régionale ou départementale la liste des engagés et leur numéro de course au moins 20 jours avant la date de l'épreuve.

L'échéancier de l'année précisé dans le dossier d'inscription devra être absolument respecté.

6.5 – Dispositions financières à l'inscription

6.5.1 - Droits d'inscription

Seuls les pilotes qualifiés aux finales nationales des championnats, rassemblements, critériums ou aux rassemblements à finalité inter régionale doivent régler les droits d'inscription via la plateforme d'inscription conformément au montant et aux directives du dossier d'inscription.

Dans les droits d'inscriptions sont inclus :

- <u>Doits d'inscription</u> perçus par l'échelon national et définis annuellement dans les règlements financiers de la fédération. Il seront facturés par l'échelon national au comité organisateur à l'issue des épreuves.
- <u>Les frais de parc</u>. L'accueil des participants et de leurs familles dans un parc aménagé (éclairage, toilettes, douches, ...) pour plusieurs jours, engendre des frais très importants pour l'organisation. Ils sont définis annuellement dans les règlements financiers de la fédération et seront inclus dans le droit d'inscription.
- <u>Frais de Forfait sécurité</u>. Ils sont définis annuellement dans les règlements financiers de la fédération et seront inclus dans le droit d'inscription.

En cas d'absence justifiée du pilote, les droits d'inscription pourront être remboursés (cf. Art 6.7).

6.5.2 – Caution

Lors du contrôle administratif il sera distribué à chaque pilote un transpondeur, celui-ci restera pendant toute l'épreuve sous la responsabilité de chaque concurrent.

Un chèque individuel de caution, à l'ordre de l'Ufolep, et d'un montant réglementaire indiqué dans les dossiers d'inscription, sera demandé et détruit après le S.T.F. sous réserve de restitution du transpondeur.

En cas de non-restitution ou de détérioration du transpondeur, le chèque de caution sera encaissé.

6.6 - Nombre d'engagés

6.6.1 – Calendrier des épreuves regionales

Le calendrier des épreuves régionales :

- Est élaboré par la Commission Technique ou le Responsable régional.
- Est homologué par le Comité Régional, cachet et signature.
- Est obligatoirement joint aux listes d'inscriptions sous peine de nullité de la demande d'inscription.
- Ne comportera que les épreuves réellement réalisées.
- Devra être formulé selon les indications données dans le dossier d'inscription.

6.6.2 - Nombre d'engagés par région

Les pilotes qualifiables et inscrits doivent figurer au classement régional ou à défaut départemental, pour toutes les categories.

Chaque région peut inscrire au maximum:

	Solo A	Solo B	Solo C/D	125 Jeune	Féminine	Prestige	Quad
Nombre maxi de pilotes pouvant être engagés par région	12	10	12	5	8	8	6
Nombre maxi de pilotes réservistes pré-engagés par région	4	6	4	6	4	4	6

La région, ou le département, pourra demander l'inscription du nombre maximum de pilotes prévu sur l'imprimé mais les participants ne seront réellement inscrits qu'après confirmation du COPIL des Sports Mécaniques Moto. En cas de surnombre, le COPIL des Sports Mécaniques Moto pourra diminuer le nombre de qualifiés par région.

6.7 - Absence

En cas d'absence les pilotes doivent le signaler dans les plus brefs délais aux responsables de région.

En cas d'absence justifiée du pilote, les frais d'engagement, de parc et de sécurité pourront être remboursés. Les tickets d'entrée du pilote, de son mécanicien et de son panneauteur ainsi que l'accès au parc du véhicule ne doivent pas avoir été utilisés et devront être restitués.

Ne seront retenus que les motifs d'absences suivants :

- Maladies ou blessures,
- Événement familial (ex: décès mariage baptême ...),
- Raison professionnelle,
- · Casse, vol ou accident mécanique.

Tous ces motifs d'absences doivent être justifiés par :

- Un certificat médical ou d'hospitalisation,
- · Une attestation de cérémonie,
- Un certificat de l'employeur,
- Une déclaration de gendarmerie,
- Une attestation du Directeur de course.

Tous ces justificatifs doivent comporter le cachet de l'organisme délivrant l'attestation et doivent être validés par un délégué régional ou départemental (cachet et signature) sous peine de nullité.

Des poursuites éventuelles en commission disciplinaire nationale peuvent être engagées pour fraude (Groupe 3 allant de 3 mois à 2 ans de suspension).

ARTICLE 7: ACCUEIL - HORAIRES

Les horaires d'accueil sur le circuit seront diffusés dans les dossiers d'inscription.

Les horaires détaillés du S.T.F. seront établis à la date de clôture des engagements, en fonction du nombre de séries déterminé par le nombre d'engagés. Ils seront portés à la connaissance des concurrents et du Directeur de course.

ARTICLE 8 : VÉRIFICATIONS - CONTRÔLES

Ils sont sous la responsabilité du COPIL des Sports Mécaniques Moto.

Ne pourront être admis que les pilotes qualifiés dont l'inscription est homologuée par le COPIL des Sports Mécaniques Moto. Les contrôles sont obligatoires avant l'entraînement.

Les pilotes devront se présenter en personne et en premier au contrôle administratif avec leurs documents en règle et en second au contrôle technique avec leur machine, leur équipement et leur passeport.

8.1 - Contrôles administratifs

Avant le début de l'épreuve, les concurrents devront obligatoirement présenter personnellement :

- Leur licence Ufolep en cours de validité, pratiquant sport motocycliste.
- Leur C.A.S.M ou pour certains anciens licenciés (avant 1er septembre 2005) leur permis de conduire adapté à la cylindrée.
- Leur passeport moto dûment complété pour chacune des manches qualificatives. Si un changement de machine est intervenu, un passeport doit être présenté pour chacune d'entre-elles.

La personne chargée de faire le panneautage devra avoir une licence UFOLEP, dirigeant ou pratiquant, être agé de 16 ans minimum pour obtenir le bracelet de contrôle lui permettant d'accéder à la zone de panneautage.

Pour les sports mécaniques, la non-présentation des documents spécifiques (licences, Casm...) entraîne des amendes (cf. Règlement Financiers de l'Ufolep), en ce cas la personne concernée devra attester de la possession de ces documents, avant autorisation de participation, et apporter la preuve écrite dans les 15 jours qui suivent la manifestation sous peine de sanctions disciplinaires.

8.2 – Contrôles techniques

Avant le début de l'épreuve, les concurrents devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique :

- Le passeport moto complété pour chacune des épreuves qualificatives. Si un changement de machine est intervenu, un passeport doit être présenté pour chacune d'entre-elles.
- Leur machine équipée des numéros de course elle devra être conforme, ainsi que les équipements du pilote, au Règlement Technique général (cf. document : RA7_._Règlement Technique général)

Les vérifications techniques ne concernant que la sécurité, la conformité de la machine est placée sous la seule responsabilité du pilote. Seul le pilote a accès à la zone de contrôle technique.

8.3 - Contrôles sportifs

A tout moment un alcootest ou un contrôle anti-dopage pourra être effectué sans que le concurrent désigné pour un contrôle ne puisse s'y soustraire.

8.4 – Assurances

Le pilote engagé dont l'association, le club, a refusé le contrat d'assurance APAC proposé avec l'affiliation UFOLEP (mention licence sans assurance sur le support officiel), atteste avoir été informé de son intérêt à contracter une assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels pouvant survenir dans le cadre de leur pratique sportive.

Dans le cas contraire, le pilote est invité à se rapprocher de son association, de son club, pour souscrire ce type de contrat. L'organisateur et la fédération ne pouvant être tenus pour responsable d'un manquement d'information concernant ces obligations légales.

Pour rappel:

Dans le cadre du S.T.F. l'organisateur souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du code du sport (VTM) qui prend en charge la responsabilité civile (RC) des participants et des officiels.

La souscription d'une individuelle Accident restant une démarche individuelle du pilote.

TITRE II: ENTRAINEMENTS - COURSES

ARTICLE 9 : DÉROULEMENT DE LA COURSE

9.1 – Séries

En fonction du nombre d'engagés, le COPIL des Sports Mécaniques Moto déterminera le nombre de séries pour chaque catégorie selon la règle de l'assiette, répartition en série des participants des différentes équipes régionales et des différentes régions, selon les positions des participants d'après le classement régional fourni ; ce nombre est variable suivant le nombre d'inscrits par région.

9.2 - Entrainements

La participation aux essais est obligatoire, sous peine de disqualification immédiate.

9.3 - Départ

9.3.1 - Parc d'attente

Les machines y seront amenées en attente du placement en Pré-grille.

Aucun accompagnateur n'est admis dans le Parc d'attente sauf les mécaniciens ayant un bracelet après autorisation d'un commissaire.

9.3.2 - Pré-grille

Les machines y seront amenées obligatoirement 10 minutes avant le départ.

Aucun accompagnateur n'est admis dans la Pré-grille

9.3.3 – Ordre sur la grille

Manches qualificatives.

Pour la première manche le placement sur la grille se fera par tirage au sort informatique (aléatoire).

Suite au résultat de la première manche qualificative il sera fait un panachage des séries.



Attention - le pilote devra être attentif, suite à ce panachage, pour savoir dans quelle série il sera qualifié pour la deuxième manche qualificative (voir panneau affichage).

Manche Finale.

Le placement sur la grille se fera en fonction du classement obtenu à l'issue des manches qualificatives par addition de points.

Aucun accompagnateur n'est admis en pré grille et à la grille de départ, sous peine de sanction, sauf autorisation du responsable de parc.

9.3.4 - Modalités de départ

Les départs des manches ne pourront être donnés avant l'heure indiqué au programme.

Le départ sera donné obligatoirement à la herse de départ, à ciseau ou à l'américaine par un commissaire sous la responsabilité du Directeur de course.

En cas de panne de la grille les motos ou quads seront placés devant la grille et le départ se fera à l'abaissé du drapeau national.

Les pilotes seront sur leurs machines moteurs en marche et devront avoir leurs mains sur les poignées du guidon. La roue avant des motos ne devra en aucun cas être espacée de plus de 50 centimètres de la grille.

Un dispositif empêchant le recul des motos au départ, bastaing ou sillon creusé derrière les motos, assurera également le placement de recul maximum, sauf si départ sur deux lignes.

Un panneau indiquant les 15 et 5 dernières secondes devra être présenté aux coureurs. La grille pourra être baissée au cours des 5 à 10 secondes suivant la présentation du panneau « 5 secondes ». Dès la présentation du panneau «15 secondes », le compte à rebours ne peut plus être interrompu, même si un pilote le réclame.

9.4 - Courses

9.4.1 – Nombre de pilotes par manche

Dans toutes les manches de classement et pour les manches finales le nombre de pilotes admissibles en grille de départ est de :

- 40 pilotes en série Solo A
- 40 pilotes en série Solo B
- 40 pilotes en série Solo C/D
- 40 pilotes en série 125 Jeune
- 40 pilotes en série Prestige
- 40 pilotes en série Féminine
- 20 pilotes en série Quad

9.4.2 – Courses de classement

Les courses de classement se dérouleront en deux manches minimum.

La durée minimum de chacune des manches est de 12 minutes plus 1 tour pour la catégorie Solo A et de 15 minutes plus 1 tour pour toutes les autres catégories.

En cas d'impossibilité de respecter dans les temps impartis le programme de la journée le Directeur de Course pourra moduler la durée des manches.

9.4.3 - Finales

La finale se déroulera en une manche minimum de 12 minutes plus 1 tour pour la catégorie Solo A et de 15 minutes plus 2 tours pour toutes les autres catégories.

En cas d'une seule série dans une catégorie, cette catégorie ne concourt pas en finale.

A l'arrivée de la manche finale les cinq premiers classés de chaque manche devront mettre leur machine en parc fermé durant 30 minutes. Le démontage éventuel d'une ou des machines se fera sur décision du COPIL des Sports Mécaniques Moto. Dans le cadre d'un démontage toutes précautions devront être prises pour assurer celui-ci dans les meilleures conditions.

9.4.4 – Pendant les courses

Toutes les consignes signalées par les différents drapeaux et leurs significations devront être strictement respectées. L'utilisation des drapeaux bleus sera exclusivement mise en œuvre par des commissaires en double poste. L'utilisation par les commissaires de drapeaux croix de St André sera mise en œuvre en cas d'intervention des secours sur le circuit.

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité.

9.5 - Arrêt de course - Nouveau départ

En cas d'absolue nécessité (par ex: accident, obstruction de la piste, conditions atmosphériques etc...) présentant un danger pour le bon déroulement de la course, le Directeur de Course agitera un drapeau rouge indiquant l'interruption de la course, relayé par les postes de Commissaire qui agiteront le drapeau jaune.

La décision d'arrêter la course ne peut être prise que par la Direction de Course.

Lorsque le drapeau rouge est agité, les pilotes doivent immédiatement arrêter la course, réduire leur vitesse et rejoindre les stands à vitesse très réduite et sans dépassement.

Les conditions pour redonner le départ de la course sont les suivantes :

Lorsque le drapeau rouge est agité avant dix minutes de course.

Tous les pilotes présents au premier départ pourront prendre à nouveau le départ sans changement de machine, celle-ci ayant pu être réparée en fonction du temps imparti pour donner le nouveau départ.

- Le départ est redonné dans les mêmes conditions que le précédent.
- La grille de départ sera identique à la grille du premier départ annulé. Toute place sur la grille d'un pilote ne prenant pas le second départ restera vide.
- S'il est impossible de redonner le départ de la course, il n'y aura pas de points attribués pour le S.T.F., le classement sera considéré comme nul.

Lorsque plus de dix minutes de course sont accomplies :

- La course sera considérée comme courue complètement.
- Le classement de la course est alors déterminé par les positions au passage précédent l'arrêt de course. La totalité des points sera attribuée pour le S.T.F.

TITRE III: APRÈS COURSES

ARTICLE 10: CLASSEMENT

10.1 - Conditions

Chaque manche se terminera, à l'issue du temps fixé et du nombre de tours prévus au règlement particulier de l'épreuve, lorsque le premier pilote franchira la ligne d'arrivée.

Les classements seront établis par addition des points obtenus à chaque manche. En cas d'égalité de points, le classement de la dernière manche sera déterminant.

10.2 – Attribution des points

Les points pour le Super Trophée de France Ufolep de Moto-Cross seront attribués selon le barème suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	4	9 ^{èm}	2	17 ^{ème}	2	25 ^{ème}	1	33 ^{ème}	5
2 ^{èm}	3	10 ^{ème}	2	18 ^{ème}	2	26 ^{ème}	1	34 ^{ème}	4
3 ^{èm}	3	11 ^{ème}	2	19 ^{ème}	1	27 ^{ème}	1	35 ^{ème}	3
4 ^{èm}	3	12 ^{ème}	2	20 ^{ème}	1	28 ^{ème}	1	36 ^{ème}	3
5 ^{èm}	3	13 ^{ème}	2	21 ^{ème}	1	29 ^{ème}	9	37 ^{ème}	2
6 ^{èm}	3	14 ^{ème}	2	22 ^{ème}	1	30 ^{ème}	8	38 ^{ème}	2
7 èm	3	15 ^{ème}	2	23 ^{ème}	1	31 ^{ème}	7	39 ^{ème}	1
8 ^{èm}	3	16 ^{ème}	2	24 ^{ème}	1	32 ^{ème}	6	40 ^{ème}	1

- Abandon = 1 point marqué SI 1 tour entier a été réalisé, c'est-à-dire que le pilote a franchi au moins une fois la ligne du chronométrage, ET qu'il n'a pas franchi la lignée d'arrivée avec l'unité compétitive.
- Si le pilote a pris le départ mais n'a pas réalisé 1 tour et n'a pas franchi la ligne de chronométrage = 0 point
- Si le pilote a réalisé moins de tour que l'unité compétitive mais qu'il franchi la ligne d'arrivée, il marque les points de la manche.

10.3 – Sélection pour la finale

La Sélection des Finalistes s'opère d'après le classement obtenu à l'issue des manches qualificatives par addition de points soit les 40 premiers de chaque catégorie. En cas d'ex-aequo les pilotes seront départagés au meilleur résultat obtenu de la deuxième manche puis de la première manche puis, éventuellement, du meilleur chrono.

En cas d'absence d'un qualifié pas de repêchage d'un pilote suivant.

Le Classement de chaque finale détermine le vainqueur de chaque catégorie.

10.3.1 – Série Féminine, Quad et 125 Jeune

En cas de série spécifique Féminine, Quad et 125 Jeune, ces catégories suivent le règlement général, soit possibilité d'une finale si les participant·e·s sont en nombre suffisant pour avoir 2 séries ou plus. Sinon le classement final sera obtenu par addition des points des manches.

10.3.2 – Classement des régions

Les points obtenus par chaque participant, dans chaque catégorie, à l'issue de ces classements, sont attribués aux régions et ajoutés pour classer celles-ci, la région totalisant le plus grand nombre de points est déclarée 1 ère.

En cas d'absence de phase finale d'une catégorie, les points attribués à la région seraient calculés par addition des points des manches courues divisées par le nombre de manches.

ARTICLE 11 : RÉCOMPENSES

Classement Individuel

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une médaille (Or, Argent, Bronze) et une coupe. Classement par Equipe-Région.

Les trois premières équipes et le représentant de la région recevront une médaille (Or, Argent, Bronze)

ARTICLE 12: RÉCLAMATIONS - SANCTIONS

Il est rappelé que, conformément aux règlements généraux moto Ufolep, le Directeur de Course, éventuellement assisté du Jury de l'épreuve, a toujours le droit et le devoir de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

En l'absence de réclamation régulière, le Jury peut se saisir directement des cas d'irrégularité qui lui sont signalés ou qu'il relève lui-même. Les problèmes de discipline nécessitant une intervention immédiate seront soumis au Jury de l'épreuve. Cette mesure s'applique à tous litiges concernant les pilotes ou l'organisation.

12.1 - Jury

Le jury de la rencontre est composé :

- Du Président (e) du jury choisi ou co-opté par le COPIL des Sports Mécaniques Moto.
- Du Directeur de Course.
- Du Représentant du Comité National Directeur.
- Des membres présents du COPIL et des GT(s) des Sports Mécaniques Moto.

- Du Délégué Départemental (ou Régional) organisateur.
- Du Président du club d'accueil

Le jury, composé d'un nombre impair de membres, se réunira à plusieurs reprises durant la journée et notamment pendant les pauses.

12.2 - Comportement anti sportif

Tout manquement aux règlements, tout comportement anti sportif (envers les concurrents, les officiels, etc.) Tout accrochage volontaire ne pourra être toléré et entraînera immanquablement une demande de sanction envers le concurrent fautif.

Tous les cas seront traités conformément aux dispositions des règlements nationaux disciplinaires en vigueur.

12.3 – Sanctions immédiates

12.3.1 - Par la direction de course

Tout manquement aux règlements ou consignes de la direction de course, de la part d'un pilote ou de son entourage, peut être sanctionné par l'exclusion de la manche.

12.3.2 - Par le Jury d'épreuve

Tout manquement aux règlements ou consignes de l'organisation, de la part d'un pilote ou de son entourage, peut être sanctionné par l'exclusion après avis du Jury de l'épreuve.

L'ensemble des litiges et sanctions infligées lors des S.T.F. sera référencé sur un cahier de suivi. Il permettra au jury de l'épreuve de connaître si le pilote ou ses accompagnateurs incriminés sont récidivistes ou non, et ainsi d'affiner au plus juste la décision à prendre en matière de discipline.

Sanctions - Voir Tableau ci-dessous - Annexe 1

Le responsable de la délégation régionale ou départementale est le seul et unique interlocuteur reconnu par le COPIL des Sports Mécaniques Moto pour tout ce qui concerne les pilotes et accompagnateurs, il appartient donc au Comité régional ou départemental de le désigner en connaissance de cause.

Tout pilote ou équipe de pilotes est responsable de ses accompagnateurs, avant, pendant et après l'épreuve. Le responsable de la délégation régionale ou départementale doit être présent ou représenté dès l'ouverture du parc pilotes. Il est interdit de circuler à deux sur une moto ou sans casque dans l'enceinte de la manifestation.

12.4 - Réserves, reclamations

Les réserves et réclamations doivent être déposées conformément aux règlements généraux. Modalités d'acceptation des réserves:

- Seules les réserves émanant des chefs d'équipes désignés par les régions peuvent être recevables.
- Toute réclamation ou réserve doit obligatoirement être formulée par écrit sous peine de nullité, accompagnée d'un chèque d'un montant réglementaire fixé annuellement (cf. Règlement Finacier Ufolep de l'année en cours).
- Si la réclamation ou réserve est justifiée le chèque sera rendu au réclamant en cas de contraire, le chèque sera acquis au COPIL des Sports Mécaniques Moto.
- Elles ne seront acceptées qu'à la condition qu'elles soient déposées auprès du jury de l'épreuve au plus tard 1 h
 avant le début de l'entraînement, de la manche, de la finale, de la remise des prix, ... concernés par cette réserve
 (ex: réserve sur le résultat d'une 1ère manche acceptée au plus tard 1 heure avant la 2ème manche, réserve sur
 la qualification à une finale acceptée au plus tard 1 h avant la finale).
- Les réserves concernant des questions de qualification doivent être déposées avant la fin des contrôles administratifs.
- Les réserves concernant le déroulement de la rencontre seront traitées par le jury.

N.B.: la vidéo ne sera pas acceptée comme moyen de preuve lors d'un litige

Si nécessité, en fonction de la gravité d'une faute commise, le jury transmet le dossier au COPIL des Sports Mécaniques Moto pour suite à donner. Éventuellement transmission auprès de la commission nationale disciplinaire de première instance.

12.5 - Appel de la décision

Pour appel d'une sanction disciplinaire, se référer au Règlement Disciplinaire de l'Ufolep.

ANNEXE I – TABLEAU DES SANCTIONS

FAUTES	SANCTIONS			
Inscr	iptions			
Inscription du pilote non conforme au règlement.	Refus de l'inscription du pilote.			
Inscription d'une catégorie d'une région non conforme au règlement (classement, …).	Refus de l'inscription de la catégorie de la région.			
Inscriptions d'une région non conforme (classements, règlements.	Refus de l'inscription de la région.			
Représentants des régions				
Non-respect des consignes de sécurité d'un pilote (ou de ses accompagnateurs) dans le parc pilotes ou le parc accompagnateurs.	Avertissement ou exclusion du pilote de la manifestation en fonction de la gravité.			
Non-respect des consignes de sécurité d'une région (par son représentant) dans le parc pilotes ou le parc accompagnateurs.	Exclusion du représentant de la région de la liste des représentants de régions + avertissement ou exclusion de la région de la manifestation en fonction de la gravité.			
Non application des tâches qui incombent au représentant de région.	Exclusion du représentant de la région de la liste des représentants de régions.			
Non-participation aux réunions du représentant de région.	Exclusion du représentant de la région de la liste des représentants de régions.			
Contrôle a	dministratif			
Documents à présenter non conformes.	Application des règlements financiers de l'UFOLEP			
Pilote sans licence et dans l'impossibilité de présenter une pièce d'identité.	Application des règlements financiers de l'UFOLEP Nationale			
Contrôle technique				
Éléments de sécurité de la moto non conformes.	Exclusion du pilote de la manifestation si impossibilité de réparer dans les délais qui lui sont impartis par la direction de course.			
Plaques et/ou numéros non conformes.	Exclusion du pilote de la manifestation si les plaques et/ou les			
E	ntraînements			
Pilote ne participant pas à l'entraînement de sa série sans accord de la direction de course.	Avertissement du pilote.			
Pilote ne participant pas à l'entraînement.	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Consignes	de sécurité			
Non-respect des drapeaux jaunes.	Déclassement du pilote de la manche sans marquer de			
Non-respect des drapeaux jaunes (avec récidive).	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Non-respect des drapeaux Croix saint André	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Un pilote quitte la piste et ne la reprend pas au même	Déclassement du pilote de la manche sans marquer de			
Circulation à contre sens sur le parcours.	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Circulation à moto dans la zone public	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Circulation sans casque ou a plusieurs sur la moto	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Circulation sur le parcours sans l'équipement complet (casque sur la tête et attaché,), et ce même en cas de	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Ravitaillement en dehors du parc coureurs, ainsi que moteur non arrêté.	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Aide ou réparation sur la piste.	Exclusion du pilote de la manifestation.			
Comporteme	nts anti sportif			
Acte ou comportement anti sportif du représentant de région envers autrui.	Exclusion du représentant de la région de la liste des représentants de régions et transmission du dossier à la Commission Nationale Sportive en fonction de la			

Geste ou comportement anti sportif d'un pilote (ou de ses accompagnateurs) envers autrui.	Avertissement ou exclusion du pilote de la manifestation et transmission du dossier à la Commission Nationale Sportive en fonction de la gravité
Accès d'un accompagnateur en pré grille ou en grille de	Exclusion de la manche pour le pilote
départ Si récidive	Exclusion du pilote de la manifestation.
Alcool (valeurs hématologiques) > 0,10 g/L.	Exclusion du pilote de la manifestation.
Refus de contrôle alcoolémie	Exclusion du pilote de la manifestation.



3 rue Juliette Récamier 75341 paris cedex 07 T. 1 43 58 97 71 mailto:cns.moto@ufolep.org www.cns.ufolep.org/moto/

REGLEMENT INTERIEUR

- 1. Pour une meilleure organisation sur le site, les coureurs seront répartis par région dans le parc pilotes. Seuls les véhicules autorisés pourront pénétrer dans le parc pilote.
- 2. Il est impératif de respecter votre emplacement au sein du parc pilote pour garder des allées de dégagements praticables permettant une sécurité optimale.
- 3. Chaque pilote doit posséder un extincteur réglementaire et validé (un contrôle pourra être effectué).
- 4. Un tapis environnemental devra être placé sous la moto pour toutes opérations mécaniques, vidanges et autres.
- 5. Il est formellement interdit de vidanger ou vider les cuves de toilettes des campings cars, dans les W.C. du circuit ainsi que de vidanger les cuves de stockages des eaux usées dans l'enceinte du circuit sous peine de sanction.
- 6. Chaque pilote devra amener une réserve d'eau potable personnelle en cas de restriction d'eau
- 7. Chaque pilote devra amener une réserve d'eau pour « l'hygiène » en cas de restriction d'eau
- 8. Le nettoyage des machines est <u>strictement interdit</u> sur le site et aucun aménagement ne sera prévu à cet effet (nettoyage à sec)
- 9. Chaque Région (et chaque pilote) sera responsable de la gestion de ses déchets. Les sacs poubelles seront ramenés par chacun et rien ne sera laissé sur le site
- 10. A la place du « traditionnel » cadeau offert aux pilotes, une soirée « mousse » et un feu d'artifices sera prévu et offert à chaque participant pour permettre une cohésion sur la soirée du STF
- 11. Un défilé des Régions sera organisé en amont de la soirée du samedi soir
- 12. Une zone sera dédiée pour la vidange des casettes de campings cars et toilettes chimiques
- 13. Les barbecues seront strictement interdits sur le site (sous peine d'exclusion) en raison du risque incendie

LES HOTELS

Distance	Etablissement	Site web	Téléphone
0	Hôtel Restaurant du Lac (Crozant)	https://www.hoteldulac-crozant.com/linfo/contact/	05.55.89.81.96
10 km	Hôtel Joly (Dun le Palestel)	https://www.hotel-joly.com/fr	05.55.89.23.71
17 km	L'Auberge de la Fontaine aux Loups (St Sulice le Dunois)	https://www.aubergedelafontaineauxloups.com/	06.58.39.87.79
25 km	Hôtel Alexia La Souterraine	https://www.hotelalexia.com/	
28 km	Hotel restaurant le Passe Muraille (La Souterraine)	https://www.le-passe-muraille.com/	05.55.63.34
26 km	Hôtel A La Porte Saint Jean (La Souterraine)	https://www.hotelrestaurantalaportesaintjean.com/	05.55.63.90.00
29 km	Hotel Restaurant Jinjaud (La Souterraine)	https://www.hotel-restaurant-jinjaud.fr/	05.55.63.02.53
50 min	Hôtel Le Chapitre à Aubusson	https://hotellechapitre.pagesperso-orange.fr/HLC% 20nouveau%20avril%202016/index.html	
48 min	Le Relais des Forêts à Blessac	https://relaisdesforets.com/	
23 min	Hôtel Jinjaud La Souterraine	https://www.hotel-restaurant-jinjaud.fr/hotel-souterraine	
43 min	Hôtel Le Central Boussac	https://hotelcentral-creuse.com/	
15 min	Hôtel Kyriad Guéret	https://www.kyriad.com/fr-fr/	05 55 80 11 60
15 min	Hôtel le pommeil à Guéret	https://www.hotel-restaurant-lepommeil-gueret.fr/	05 55 52 38 54
17 min	Hotel des Voyageurs à Sainte Feyre		05 55 80 00 10
20 min	Hôtel les remparts à Bénévent		06 73 37 45 01
28 min	Hôtel le lion d'or à Ahun		01 84 19 10 43
33 min	Hôtel Rive Gauche	https://www.hotelrivegauche87.com/	05 55 76 01 66
33 min	Inter Hôtel De France	https://www.theoriginalshotels.com/hotels/de- france-bessines-sur-gartempe	05 55 76 03 04
33 min	Hôtel Restaurant Bellevue	https://www.bellevue87.com/	05 55 76 01 99
29 min	Hôtel le Lion d'Or à Gouzon	https://www.logishotels.com/fr/hotel/logis-l-hostellerie-du-lion-d-or-2126?partid=661	05 55 62 28 54

LES GITES et CAMPINGS

7.5 km 7.5 km 14.3 km	Gîtes Saint-Plantaire Gîtes Orsennes Chambre d'hôtes « Chez mon rêve La Villonnière Gîte Baraize				
7.5 km 14.3 km	Chambre d'hôtes « Chez mon rêve La Villonnière Gîte Baraize				
14.3 km	mon rêve La Villonnière Gîte Baraize				
	Gîte Baraize		<u> </u>		
101					
10 km	Cl A C' 0				
	Château Gioux 8 personnes	https://www.gites-de-france-creuse.fr/location-vacances-Ch Gioux-a-Saint-pierre-bellevue-23G0911.html? &deb=22/07/2022&nbj=2&exe=2022&reload=true	nambre-d-hotes-Chateau-		
	La Chapelle Saint Martial 8 personnes	https://www.gites-de-france-creuse.fr/location-vacances-Cl Chapelle-Saint-Martial-a-La-Chapelle-saint-martial-23G05 &deb=22/07/2022&nbj=2&exe=2022&reload=true			
	Vei Lou Quéri 6 personnes	https://www.gites-de-france-creuse.fr/location-vacances-Cl Queri-Chambres-Et-Table-D-hotes-a-Moutier-malcard-23C &deb=22/07/2022&nbj=2&exe=2022&reload=true	nambre-d-hotes-Vei-Lou- 30602.html?		
	Gite Sainte Feyre 6 personnes	https://www.gites-de-france-creuse.fr/location-vacances-Clfeyre-23G0909.html?&deb=22/07/2022&nbj=2&exe=2022			
	La petite maison en Creuse 7 personnes	https://www.gites-de-france-creuse.fr/location-vacances-Ch-Maison-En-Creuse-a-Peyrat-la-noniere-23G0916.html? &deb=220722&nbj=2&exe=2022	nambre-d-hotes-La-Petite		
30 min	Lavaurette	https://www.gites-de-france-creuse.fr/location-vacances-Chambre-d-hotes- Lavaurette-a-Moutier-d-ahun-23G0600.html? &deb=22/07/2022&nbj=2&exe=2022&reload=true			
2 min	Domaine de la Jarrige	https://www.gites-de-france-creuse.fr/location-vacances-Ch-De-La-Jarrige-a-Saint-vaury-23G0661.html?&deb=22072	nambre-d-hotes-Domaine 2&nbj=2&exe=2022		
22 min	La Maison d'Auguste	https://www.booking.com/hotel/fr/la-maison-d-39-auguste-aid=1490324&hotelid=7726926&no_rooms=1&group_aduoup_children=0&req_children=0&checkin=2022-07-22&cd=24&room1=A,A&label=gite&selected_currency=EUR#ava	ults=2&req_adults=2&gr heckout=2022-07-		
15 min	Camping de Courtille	https://entreprisefrery.fr/gueret/	05 55 81 92 24		
18.7 km	Camping l'Aquarelle du Limousin	https://www.camping-creuse-limousin.com/	05 55 63 59 71		
21 min	Camping de l'Age		05 55 62 16 57		
32 min	Camping La Forêt	http://www.campingdelaforet23.com	05 55 62 38 26		
	Camping de la Roussille à Châtelus Malvaleix		05 55 80 70 31		
	Camping de la Baignade à la Celle Dunoise		05 55 89 10 77		
46 min	Camping Evaux les Bains		05 55 65 55 82		
	Camping Lac de Saint Pardoux	https://www.aquadis-loisirs.com/camping-nature/camping-du-lac-de-st-pardoux	05 55 76 57 22		
27 min	Moulin de Piot	http://www.moulindepiot.com/	05 55 62 80 90		

TOURISME SUR CROZANT

https://www.tourisme-creuse.com/pays-dunois/decouvrir/villes-et-villages-de-caracteres/crozant/

Forteresse médiévale de Crozant

Aux confluents des deux rivières la Creuse et la Sédelle, se dressent au sommet d'un promontoire rocheux, les vestiges de **l'ancienne forteresse de Crozant.** Considérée comme l'une des plus puissantes places fortes de France au Moyen-Âge, vous allez découvrir ces vestiges nichés dans un incroyable écrin paysager. Vous apprécierez l'âme des lieux et le magnifique **panorama de la vallée** dont se sont inspirés de nombreux artiste comme les peintres impressionnistes **Claude Monet et Armand Guillaumin** ou les écrivains virtuoses **Georges Sand et Frédéric Chopin**.

https://www.limousin-medieval.com/forteresse-de-crozant https://www.tourisme-creuse.com/pays-dunois/decouvrir/sites-a-visiter/forteresse-medievale-de-crozant/



- Ouvert tous les les jours de 8h à 22h30.
- Entrée adulte (18 à 65 ans) : 4€
- Entrée jeune public (5 à 17 ans) : 3€
- Entrée groupe de + de 10 personnes (par personne) : 3,50€Les animaux ne sont pas acceptés.

Le site n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, ni aux poussettes



https://www.tourisme-creuse.com/offres/circuit-pedestre-le-sentier-des-peintres-cz1-crozant-fr-4073562/https://aquitaine.media.tourinsoft.eu/upload/737058-ficherando-crozant-cz1.pdf

Arboretum de la Sédelle

Dans un cadre idyllique sur plus de 6 hectares bordés par la Sédelle, l'Arboretum abrite une extraordinaire richesse botanique qui se fond dans le paysage de bocage. Apprivoisé et sculpté par les propriétaires depuis 1987, ce vallon, autrefois abandonné, est aujourd'hui un conservatoire pour les érables, classé Jardin Remarquable. Nouveauté 2021: il vient d'obtenir une étoile au Guide Vert Michelin

https://www.tourisme-creuse.com/pays-dunois/decouvrir/sites-a-visiter/arboretum-de-la-sedelle/

Informations pratiques:

- Ouvert du jeudi au lundi de 14h à 18h. Tous les jours pour les visites guidées, uniquement sur rdv (10 personnes minimum).
- Visite adulte : 6 €.
- Gratuit de 15 ans.

Visite guidée sur RV (10 pers min) : 7 €









Hôtel Lépinat

Au sein même des murs d'une ancienne auberge du XIXe siècle, l'Hôtel Lépinat vous invite à une immersion interactive dans les œuvres de ces artistes de renom, venus chercher l'inspiration dans les paysages de la Creuse. Grâce à une mise en scène originale et des outils de méditation multimédias, l'Hôtel Lépinat propose de découvrir le travail et le génie créatif d'un peintre de plein air impressionniste à la fin du XIXe siècle.

https://www.tourisme-creuse.com/pays-dunois/decouvrir/sites-a-visiter/hotel-lepinat/

<u>Informations pratiques:</u>

• Ouvert du 1er juillet au 31 août tous les jours de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30

Entrée adulte (18 à 65 ans): 6,90€
Entrée jeune public (8 à 17 ans): 4,60€

• Entrée enfant (- de 8 ans) : gratuit

• Entrée senior (à partir de 66 ans) : 5,90€

Entrée tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi) : 5,20€

Entrée groupe de + de 10 personnes (par personne) : 5,90€



LOCATION CANOE/KAYAK/PADDLE

Location de canoës-kayaks 1 place ou 2/3* places, canoës canadiens 3/4 places et PADDLES avec tout le matériel nécessaire à votre excursion sur le Lac d'Eguzon : pagaies, gilets de sauvetage, bidons étanches.Le Lac d'Eguzon fait 300 hectares et vous pouvez naviguer presque jusqu'au pied du barrage, situé à 10 km de Crozant. C'est donc un site idéal pour des excursions à la journée (avec pique-nique sur l'une des plages) ou au minimum la demi-journée, pour bien profiter de votre sortie.

En une heure, vous pourrez aller jusqu'à la pointe du site des ruines et au pied de la falaise du Rocher des Fileuses, naviguer pendant une centaine de mètres à l'embouchure de la Sédelle et revenir à votre point de départ.

Au départ de l'Hôtel du Lac, vous pouvez aussi choisir de remonter la Creuse jusqu'au confluent des deux creuse à Fresselines (environ 6 km de Crozant).

La mise à disposition à l'heure permet une grande souplesse. Vous profitez de votre balade et vous ne réglez qu'à votre retour, en fonction du temps passé. Nous vous demanderons une pièce d'identité en garantie (qui vous sera bien sûr restituée à votre retour).

RÉSERVATIONS UNIQUEMENT PAR TÉLÉPHONE 05.55.89.81.96



ACTIVITES A PROXIMITE

LA STATION SPORT NATURE DES MONTS DE GUERET

Retrouvez une multitude d'activité de loisir de pleine nature: VTT, Canoé, Escalade, Tyrolienne, Parc aventure, Cyclotourisme, Trail, Randonnée pédestre, Randonnée équestre, Paintball, Parapente... Réservations au 06.37.88.15.77

http://www.gueret-tourisme.fr/Sports-de-Nature/Activites-sportives-et-de-pleine-nature/Station-Sports-Nature-des-Monts-de-Gueret





LABYRINTHE GEANT DES MONTS DE GUERET

Voici une ide originale de sortie à aire en famille ou entre amis! Petits et grands, nous sommes persuadés que vous allez adorer vous perdre dans le plus grand labyrinthe d'Europe!

Défiez-vous en équipe, ou lancez vous le challenge de trouver seul la sortie! Tel est ce que vous propose le labyrinthe Géant de Guéret. Pour s'orienter dans ce dédale de verdure, l'équipe du Labyrinthe met à votre disposition plusieurs thèmes de questionnaires et selon les réponses que vous apporterez, vous vous orienterez dans la bonne ou mauvaise direction.

Temps moyen pour retrouver la sortie : 1 heure

A la sortie du labyrinthe, plusieurs activités vous attendent (incluses dans le prix d'entrée): le jardin des petits géants, les jeux de société géants, 2 aquagliss, le bâtiment pédagogique, la mini-ferme, le vallon humide, le parcours de jeux d'adresse, le labyrinthe en panneaux de bois, un parcours pieds nus, un parcours de 9 jeux d'adresse (-7ans).

05.55.41.01.97 labyrinthe.geant@gmail.com www.labyrinthe-gueret.fr



ESCAPE GAME

A l'intérieur d'une pièce vous devrez résoudre des énigmes pour parvenir à en sortir.

3 salles vous sont proposées: « Trésor des Lutins », « Dédale Antique » et « L'Antre du Professeur Labyrintus »

09.54.67.99.87 escape.gueret@gmail.com

Visitez également le site internet: www.escapegame-gueret.fr

LES LOUPS DE CHABRIERES

Devenez l'observateur privilégié du plus fascinant des prédateurs... Situé au cœur de la fôret de Chabrières, à quelques kilomètres du centre de Guéret, le parc animalier « Les Loups de Chabrières » permet de découvrir une quarantaine d'animaux dans leur milieu naturel. Pour le plaisir des familles, petits et grands tenteront de comprendre l'histoire des relations entre l'homme et le loup. Un lieu unique en Nouvelle-Aquitaine! 05.55.81.23.23 infos@loups-chabrieres.com

www.loups-chabrieres.com





COURTILLE

Durant l'été, le plan d'eau de Courtille à Guéret devient LA base de loisirs où vous trouverez une multitude d'animations pour vos enfants! Tous les après-midi retrouvez animations terrestres et aquatiques: mini karting, tricycles, structure gonflable, jeux d'escalade, tir à l'arc, mini-golf, mini trampolines, pédalos à bras, canoës, stand-up paddle, beach volley, accrolud...

06.07.75.51.84

Baignade est surveillé sur la plage du plan d'eau de Courtille, tous les jours de 14h à 19h.



BALADE AU MAUPUY et DE CHABRIERES

Le Maupuy est un sommet du Massif Central situé sur la commune de Saint Léger le Guérétois. D'une hauteur granitique de 686M, c'est un bloc surélevé des failles dont le versant raide domine Guéret.

Entre les vallées de la Creuse et de la Gartempe, la Forêt de Chabrières couvre une chaîne de collines constituant les Monts de la Marche. Plongez vous au cœur de cette forêt et contemplez les paysages qui s'offrent à vous! 5 sites de découverte aménagés: L'arboretum, la mare, la fourmilière, le sentier découverte, les pierres et légendes



Développement Durable

Depuis plus de 10 ans, l'UFOLEP s'est engagée dans le développement durable et la limitation des impacts environnementaux de ses manifestations.



Tri sélectif:

· avec un contener « verre »

Pour recyclage - présence sur le lieu de la manifestation (en plus de ceux existantes sur la commune)

En partenariat avec le SIERS

· Distribution à chaque équipage de sac poubelles, avec bennes pour réception

Utilisation de l'outil ADERE



L'outil ADERE permet de s'interroger sur l'éco conception de son évènement à travers une liste de questions, ainsi il est plus facile de mesurer évaluer et gérer l'impact écologique de cette manifestation sur l'environnement.

Un questionnaire type sera ainsi rempli par les organisateurs afin de comprendre et trouver les solutions pour que l'ensemble de la manifestation respect au maximum l'environnement



AVEC LE SOUTIEN DE























Le plaisir Bar Pelsisirt

« Le jeu prime l'enjeu, il faut vouloir gagner tout en sachant perdre »



12 rue de Londres 23000 GUERET 05 44 30 07 96 http://www.cd.ufolep.org/creuse/ ufolep23@wanadoo.fr secretariat.ufolep23@orange.fr